



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 26 août 2014

Note aux rédactions

L'État, la commune de Grigny et la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne mettent en place un nouveau plan de sauvegarde 2014-2019 pour la copropriété de Grigny 2

Après avis favorables du maire de Grigny et du président de la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne, le préfet de l'Essonne a approuvé, par arrêté du 25 août 2014, le nouveau plan de sauvegarde pour la copropriété de Grigny 2, copropriété géante de 5000 logements située à Grigny. Ce plan, le 3^e depuis 2001, définit les orientations stratégiques ambitieuses pour le redressement de la copropriété. Ces orientations visent un double objectif : rétablir la situation financière de la copropriété – retrouver un mode de gestion « classique ».

Issu d'un travail collaboratif avec les différents partenaires, ce plan de sauvegarde a fait l'objet d'une large concertation avec les copropriétaires en 2013 et en 2014. Ainsi, les présidents des 27 syndicats secondaires des Tuileries et des Sablons ont été réunis le 9 et 10 octobre 2013 afin de recueillir leurs observations sur les actions envisagées.

Concrètement, ce nouveau plan de sauvegarde prévoit notamment :

- l'individualisation des charges au niveau de chacun des syndicats secondaires dans un souci de responsabilisation des copropriétaires et de simplification de la gestion ;
- la mise en œuvre d'un projet de géothermie afin de réduire les charges liées au chauffage et à l'eau chaude ;
- la réalisation de travaux de rénovation sur les différents bâtiments, notamment des travaux d'économie d'énergie.

Près de 100 millions d'euros d'investissement sont ainsi programmés afin de requalifier la copropriété en complément du travail juridique qui permettra la scission du syndicat principal. Cette scission devrait aboutir après la disparition du syndicat principal à la transformation des syndicats secondaires en entités autonomes.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle:
Tel : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHÉ, Adjointe au Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel : 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91

La première réalisation concrète de ce troisième plan de sauvegarde sera l'individualisation de l'eau froide qui est programmée fin 2014 pour les 12 syndicats secondaires disposant déjà de compteurs pour leur tranche. Pour les autres syndicats secondaires, des travaux d'installation de compteur par tranche sont en préparation.

En complément de ce plan de sauvegarde, la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a créé un nouvel outil de traitement des copropriétés dégradées : l'Opération de Requalification de Copropriété Dégradée (ORCOD). Un travail de préfiguration est actuellement en cours pour la mise en place d'une telle opération sur Grigny 2.